

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 7615 du 6 juillet 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : IOCJ1103212S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 14011 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029456S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2011 :

Barrallon Alain	Nigend : 138 621	Numéro de livret de solde : 5 325 205
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2011 :

Billon Rodolphe	Nigend : 156 988	Numéro de livret de solde : 5 325 668
Saillard Laurent	Nigend : 152 626	Numéro de livret de solde : 8 010 481

Fait le 6 juillet 2011.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
G. CAZENAVE-LACROUTZ